



**TASSIN
LA DEMI-LUNE**
TELLEMENT
PROCHE

DICRIM

**Document d'Information Communal
des Risques Majeurs**

**S'INFORMER SUR LES RISQUES
MAJEURS À TASSIN LA DEMI-LUNE
POUR MIEUX RÉAGIR EN CAS
D'URGENCE**

Sommaire

**QUELS RISQUES POUR
LA VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE ?** P.3

INONDATIONS P.4

MOUVEMENTS DE TERRAIN P.6

**TRANSPORT DE MATIÈRES
DANGEREUSES** P.8

ACCIDENT DE CENTRALE NUCLÉAIRE P.10

LES AUTRES RISQUES P.12

PRÉPAREZ-VOUS P.14

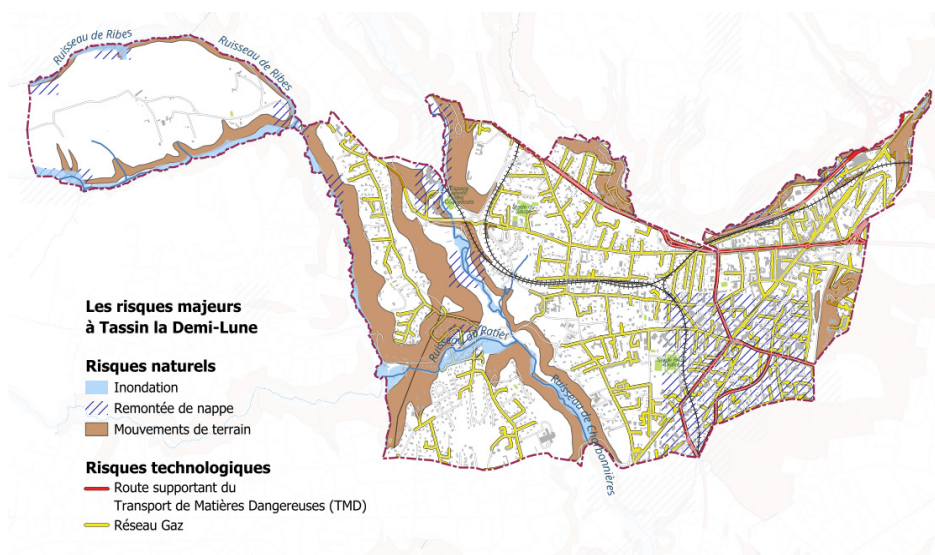
ANNUAIRE P.15



QUELS RISQUES POUR LA VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE ?

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité qui peuvent menacer la sécurité d'un nombre plus ou moins important de personnes et occasionner des dommages importants.

Depuis de nombreuses années, la commune réalise des actions de prévention afin de réduire les risques pour la population.



Que fait la Ville ?

Un dispositif de veille 24h/24, 7jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens. En cas de crise majeure, le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La gestion des risques répond à une double logique :

- De prévention afin d'empêcher l'aléa ou réduire les effets d'un possible événement sur les personnes et les biens
- D'intervention au moment de l'événement.

Il prévoit des moyens d'action, d'organisation et d'activation de cellules de crise, et la coordination avec les services de secours extérieurs.

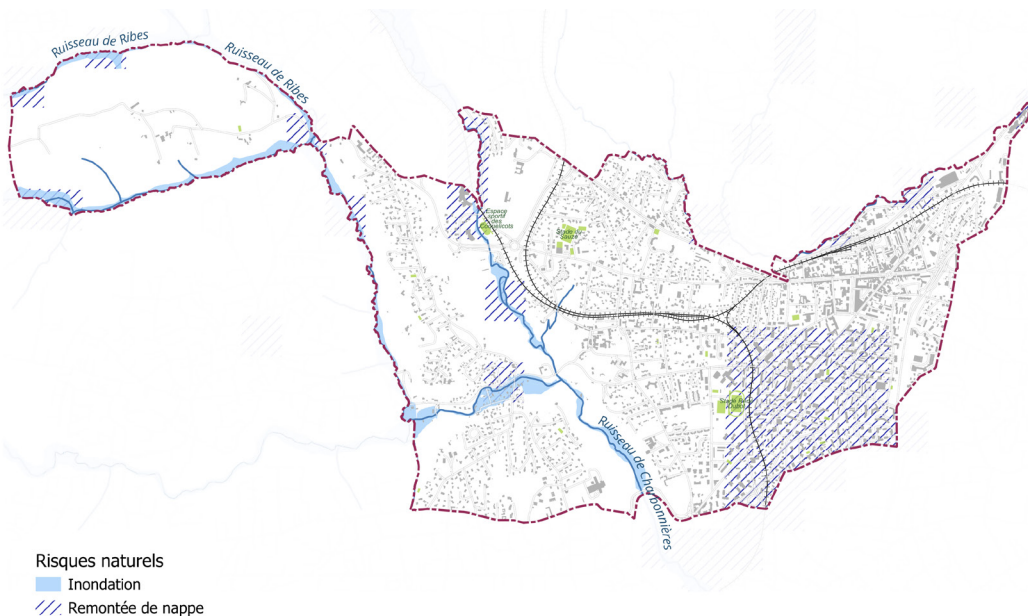


INONDATIONS

Une inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Actions de la Ville

En cas d'alerte inondation déclenchée par la procédure de "Vigilance alerte aux crues" mise en place par l'État, la Ville suit l'évolution des ruisseaux présents sur la commune. Si nécessaire, elle met en œuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.





Localisation

Les événements passés, survenus sur le territoire, ainsi que les différentes études qui ont été réalisées sur le Bassin versant nous indiquent que le secteur du « Grand Pré » est le plus touché.

Plus précisément, le lot d'habitations se localisant entre l'Impasse du Grand Pré, le Chemin Antoine Pardon et la Rue Finat Duclos est particulièrement vulnérable. C'est à cet endroit que coule le Ratier appelé aussi le Ponterle. Les autres ruisseaux de la commune (Les Planches, le Méginand, le Ribes, le Cornatel et le Charbonnières) sont susceptibles de déborder mais sans toutefois causer de dégâts matériels. Mais il convient bien entendu, de rester prudent car les retours d'expériences étant relativement récents, il est probable que dans le contexte actuel de changement climatique, la ville connaisse des débordements plus violents que ceux qu'elle a déjà connus jusqu'à présent.



LES BONS GESTES



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les Secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



Écoutez la radio Respectez les consignes des autorités



Fermez le gaz et coupez l'électricité



MOUVEMENTS DE TERRAIN

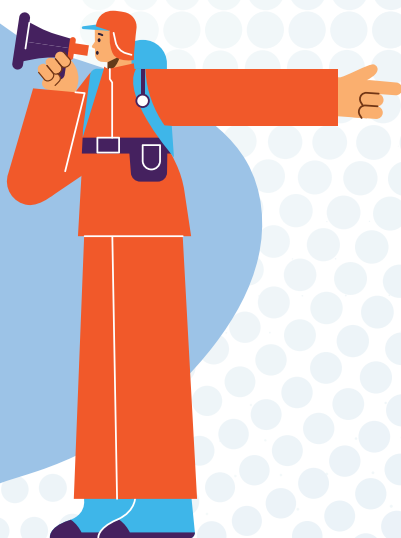
Définition

Les mouvements de terrain (glissements de terrain, écoulements et chutes de blocs, coulées boueuses, effondrements de cavité, retrait-gonflement des argiles) regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol.

La région lyonnaise est réputée pour l'instabilité de son sol.
Les fameuses Balmes¹ lyonnaises en sont un parfait exemple.

À Tassin la Demi-Lune, les mouvements de terrains liés aux fortes précipitations comme les coulées boueuses et les érosions de berges sont les phénomènes les plus courants.

Mais les mouvements de masse plus lents tels que les glissements ou les tassements sont bien présents.

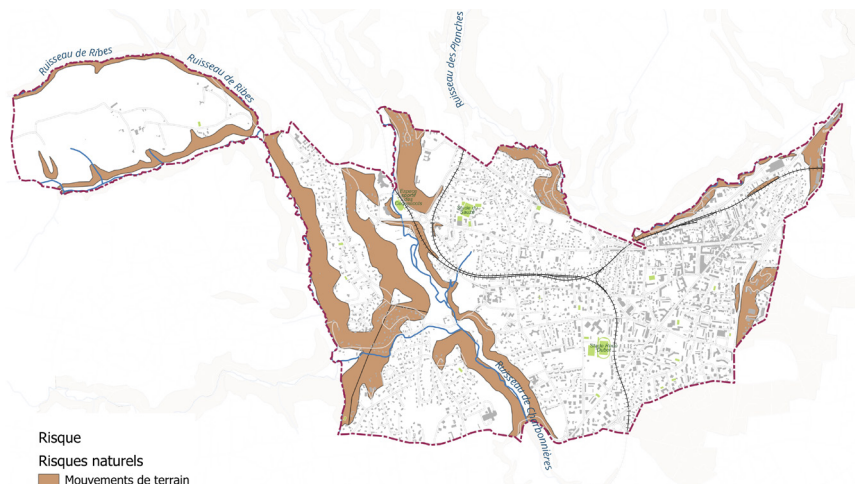




Localisation

D'une manière générale, deux zones sont concernées par le risque.

- Une zone à l'extrémité Est de la ville sur le commencement du versant des Balmes de la Saône, le long de la frontière avec le 5^{ème} arrondissement de Lyon.
- Les rebords de plateaux ainsi que les versants des vallons, sur le bassin versant de l'Yzeron. Le risque est beaucoup plus étendu dans cette partie.



LES BONS GESTES



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les Secours



Éloignez-vous de la zone dangereuse
Rejoignez le lieu de regroupement



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Écoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Définition

Transports de matières dangereuses : transport par train, bateau canalisation ou camion de matières dont les propriétés physiques ou chimiques présentent un risque pour les personnes, les biens ou l'environnement.

Comment reconnaître un transport de matière dangereuse (TMD)



Classe 1 : Matières et objets explosibles
(se subdivise de 1.1 à 1.6 selon le caractère décroissant du degré d'explosivité)



Classe 2 : Gaz inflammables, non toxiques
(existe avec bouteille noire)



Classe 3 : Liquides inflammables
(existe avec une flamme noire)



Classe 4.1 : Matières et objets explosibles
(se subdivise de 1.1 à 1.6 selon le caractère décroissant du degré d'explosivité)



Classe 4.1 : Matières solides inflammables, matières autoreactives, matières solides explosibles désensibilisées et matières qui polymérisent



Classe 4.2 : Matières sujettes à l'inflammation spontanée



Classe 4.3 : Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
(existe avec une flamme noire)



Classe 5.1 : Matières combustibles
(avec la propriété d'entretenir la combustion et de favoriser les incendies)



Classe 5.2 : Peroxydes organiques
(oxydes renfermant une plus grande quantité d'oxygène qu'un oxyde normal)



Classe 6.1 : Matières toxiques



Classe 6.2 : Matières infectieuses



Classe 7 : Matières radioactives de catégorie I
(existe aussi pour catégorie II et III, sur fond jaune sur la partie supérieur)



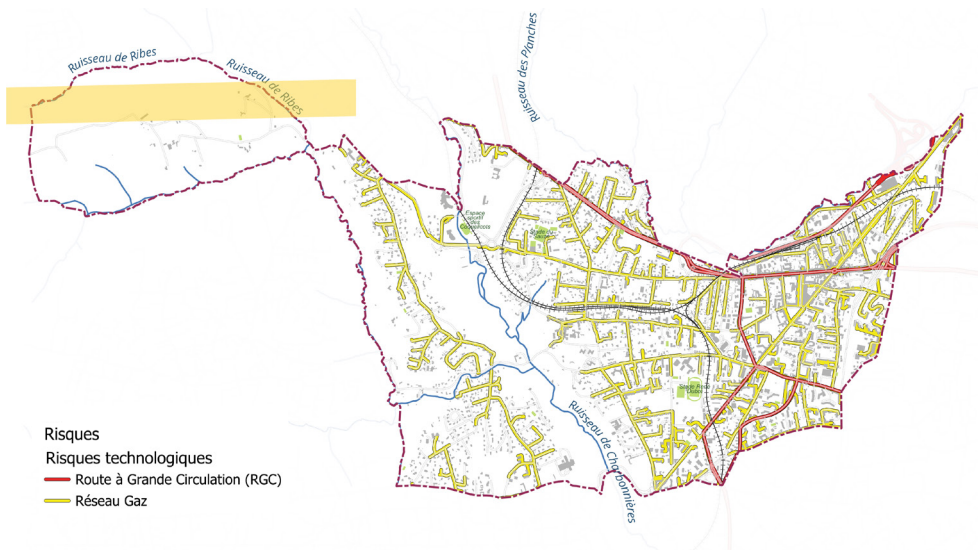
Classe 8 : Matières corrosives



Classe 9 : Matières et objets dangereux divers

Actions de la Ville

La traversée de la ville par voie routière est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons. Des horaires et des axes de circulation privilégiés sont définis en fonction de l'implantation des stations-services, des industries et des sites sensibles comme les écoles, les marchés, ...



Il existe 3 stations-services sur la commune



LES BONS GESTES



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les Secours



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas
Pas de flamme
ni d'étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Écoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours

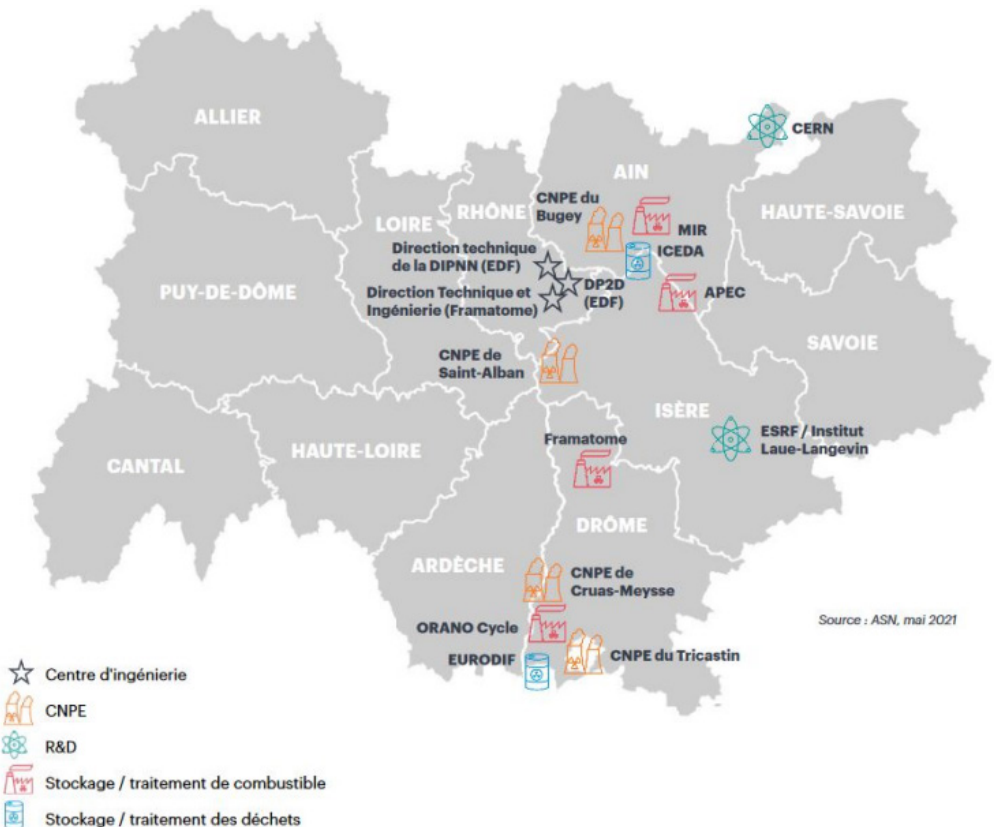


ACCIDENT DE CENTRALE NUCLÉAIRE

Définition

En cas d'accident nucléaire, des quantités significatives d'iode radioactif peuvent être libérées dans l'atmosphère, contaminant l'air, l'eau et les sols. L'inhalation d'air contaminée et l'ingestion d'aliments et d'eau potable contaminés peuvent alors entraîner une exposition interne aux rayonnements.

La ville de Tassin La Demi-Lune ne fait pas partie du périmètre du plan particulier d'intervention (20 km autour d'une centrale nucléaire). Cependant, en fonction des conditions météorologiques, le périmètre pourrait être élargi.



Actions de la Ville

La Ville est responsable de la distribution des comprimés d'iodure de potassium à la population de sa commune (circulaire du 11 juillet 2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés).

- En situation de crise, la Ville organise la distribution des comprimés d'iodure de potassium à sa population. Ce plan communal prévoit les conditions d'une distribution à la population dans un délai maximal de 12 h à compter de la réception du stock.



LES BONS GESTES



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les Secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Écoutez la radio Respectez les consignes des autorités



Préparez vous à une éventuelle évacuation



Prenez de l'iode dès que vous recevez l'instruction

LES AUTRES RISQUES

Définition

Au quotidien, d'autres risques peuvent survenir sur la commune.
Les connaître, c'est se protéger !

Épizootie :



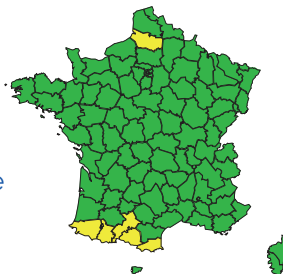
Les propriétaires de volailles, doivent se faire connaître auprès de la mairie afin d'être alertés en cas de contamination aviaire.



Risques météorologiques

Carte vigilance Météo France.

Restez connecté, vous pouvez vous renseigner sur le site de meteofrance.com



Orages



Vent
violent



Grand-
froid



Neige -
Verglas

 Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux, d'intensité exceptionnelle sont prévus

 Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus

 Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique

 Pas de vigilance particulière requise.

> Carte vigicrue ministère de l'Écologie et du Développement et de l'Aménagement durables

Pour plus d'informations : vigicrues.gouv.fr

 Risque de crue majeure.

 Risque de crue génératrice de débordements importants

 Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs,

 Pas de vigilance particulière requise.



Pluie -
Inondation



Inondation



Canicule

LES POINTS FRAÎCHEUR

Des « points fraîcheur » seront ouverts afin de permettre aux personnes âgées ou vulnérables de pouvoir se reposer dans un endroit frais climatisé et de s'hydrater lors des périodes de fortes chaleurs.
+ d'informations sur tassinlademilune.fr

Résidence Beau Séjour :

4 rue des Maraîchers

Hôtel de Ville :

place Hippolyte Pérabut

Maison des Familles :

13 avenue du Général Leclerc

Médiathèque MédiaLune :

35 avenue du 8 Mai 1945

PRÉPAREZ-VOUS



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus épuisantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Pour les personnes en zone à risque, vous pouvez prévoir un sac d'urgence. Pour mieux vous préparer rendez-vous sur le site : info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence

Afin de rester informé de l'évolution de la situation, différents moyens d'alerte existent :

- ▶ Haut-parleur utilisé par les agents de la Police municipale.
- ▶ Système d'alerte et d'information des populations. Ensemble d'outils regroupant des sirènes d'alerte ainsi que la diffusion de messages informatifs via la radio, les réseaux sociaux...
- ▶ FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations. Fr-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable présent dans une zone concernée par un danger imminent. Lien : fr-alert.gouv.fr



ANNUAIRE

Préfecture du Rhône

Tél : 04 72 61 60 60

Site : rhone.pref.gouv.fr

Météo France

Site : meteofrance.com

SPIRAL

Secrétariat permanent pour
la prévention des pollutions
industrielles et des risques
dans l'agglomération lyonnaise.
Site : lyon-spiral.org

DREAL

Direction régionale de
l'environnement et de
l'aménagement du logement

Métropole de Lyon

Tél : 04 78 63 40 40

Site : grandlyon.com

Mairie de Tassin la Demi-Lune

Tél : 04 72 59 22 11

Site : tassinlademilune.fr

NOTE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RETROUVEZ-NOUS SUR



Ville Tassin la Demi-Lune



villetassinlademilune



@TassinDemiLune



Tassin-la-Demi-Lune - 69160



Ville Tassin la Demi-Lune



tassinlademilune.fr